



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### 22 mars: Journée internationale de l'Eau

*Saint-Anselme, le 21 mars 2011.* -C'est ce mardi, quelques heures après la venue du printemps, qu'est décrétée la **Journée internationale de l'eau**. Le thème de cette année, « **L'eau pour les villes : répondre au défi urbain** », a pour but de mobiliser et d'encourager les gouvernements, les organisations, les communautés et les individus à s'engager activement pour relever le défi de la gestion urbaine de l'eau.

C'est la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui a recommandé, en 1992, la création d'une Journée mondiale de l'eau pour célébrer l'eau douce. L'Assemblée générale des Nations Unies a fixé la date du 22 mars 1993 comme première Journée mondiale de l'eau.

L'objectif de la Journée mondiale de l'eau 2011 est d'attirer l'attention des acteurs de l'eau et des populations locales sur les impacts de la croissance urbaine rapide, de l'industrialisation et des incertitudes liées aux changements climatiques, aux conflits et aux catastrophes naturelles, sur les réseaux d'eau urbains.

Outre les grands constats au niveau mondial : 1,4 milliards de personnes n'ayant pas accès à de l'eau potable; quelques 3 milliards de personnes dont les eaux usées ne sont pas traitées; ou l'implication est d'un ordre supérieur (ONU, politique internationale), **l'Organisme de bassin versant de l'Etchemin (et du secteur de Lévis-Est) rappelle qu'il y a de nombreuses problématiques locales sur lesquelles la population peut agir:**

- ◆ les **municipalités** peuvent agir au niveau de l'approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante; effectuer le traitement des eaux usées et l'amélioration constante des systèmes et prendre des mesures de protection des puits de captage.
- ◆ Quant aux **industries**, elles peuvent diminuer la quantité d'eau utilisée dans les procédés (recyclage et recirculation) et également en améliorant leurs systèmes de traitements des eaux usées.
- ◆ Les **producteurs agricoles** peuvent améliorer leurs pratiques afin d'assurer la protection des cours d'eau et de l'eau souterraine en évitant l'érosion des sols et des berges.
- ◆ Du point de vue du **citoyen**, ils peuvent réduire leur consommation d'eau (Au Canada, notre consommation d'eau est énorme. Elle est de 350 à 400 litres d'eau par jour par personne... c'est deux fois plus qu'en Europe et 10 à 50 fois plus qu'en Asie et en Afrique); réduire l'utilisation de pesticides et aménager de façon écologique les abords de nos cours d'eau (ruisseaux, rivières et lacs).

Enfin, tous ces acteurs peuvent s'impliquer dans un organisme de gestion intégrée des ressources en eau. Ces organismes regroupent de nombreux acteurs de l'eau issus de multiples secteurs autour d'une même table et élaborent ensemble un plan directeur de l'eau (PDE) qui vise à planifier les interventions nécessaires en vue de protéger, restaurer et mettre en valeur les ressources en eau ainsi que les écosystèmes qui en dépendent.

Plusieurs de ces organismes dédiés à une zone de bassins versants sont actifs dans la région (Voir carte 1), notamment le *Conseil de bassin de la rivière Etchemin* pour le bassin versant de l'Etchemin et depuis peu, les bassins versants du secteur de Lévis-Est, le *Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)*, l'*Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV Côte-du-Sud)* et l'*Organisme des bassins versants de la zone Du Chêne (OBV Du Chêne)*.

Donc, en cette journée internationale de l'eau douce, vous pouvez faire quelque chose de concret afin de préserver la qualité des plans d'eau de votre région. **Un petit geste aujourd'hui pour de grands changements demain.**

- 30 -

Source :

Carole Rouillard

Directrice générale

CBE

Téléphone : (418) 885-0043.

